

## 19.5. Pénalités et frais de traitement appliqués dans le cadre des Services

Les pénalités et frais facturés à l'Usager sont précisées ci-dessous :

TYPES DE MANQUEMENTS	FRAIS - PENALITES - SANCTIONS
<b>SINISTRE ET FRANCHISE</b>	
<b>Sinistre couvert par l'assurance</b> (si montant des réparations dépasse la franchise)	Franchise + 35€ de frais de traitement
<b>Sinistre couvert par l'assurance</b> (si montant des réparations ne dépasse pas la franchise)	Frais de réparation + 35€ de frais de traitement
<b>ETAT DE SALETE</b>	
<b>Véhicule restitué dans un état anormal de saleté - méthode de déclaration</b>	<p>Pénalité et frais de traitement appliqués pour véhicule restitué sale à l'intérieur et Pénalité et frais de traitement appliqués pour véhicule restitué sale à l'extérieur :</p> <p>Facturation Saleté légère (10€): Vous avez utilisé le véhicule de façon normale, mais l'avez restitué visiblement moins qu'en début de location.</p> <p>Facturation Saleté intermédiaire (25€): véhicule restitué significativement plus sale qu'en début de location. Le nettoyage nécessitera un temps conséquent, ou un produit/équipement spécifique. Par exemple : vous avez laissé des déchets ou du matériel usagé dans le véhicule (masque, poils d'animaux...), il y a de la boue sur l'extérieur du véhicule car vous avez roulé hors des sentiers battus ou de façon sale, vous l'avez restitué couvert d'insectes ou de fientes de pigeons.</p> <p>Facturation Saleté conséquente (70€): véhicule utilisé de façon inappropriée et n'a pas été nettoyé avant restitution. Le nettoyage nécessitera un temps et/ou des efforts conséquents, ainsi qu'un équipement spécifique ou un service professionnel. Ces frais</p>

	<p>s'appliquent uniquement pour l'intérieur du véhicule. Par exemple : les sièges sont tâchés, la saleté est incrustée, etc.</p> <p>Cigarette (30€): Ces frais sont appliqués lorsqu'il y a des traces visibles de cigarette (ex : cendres ou mégots) ou encore, si le propriétaire ou un locataire suivant signale une odeur de cigarette dans le véhicule.</p> <p>+ 10€ de frais de traitement</p>
<b>USAGE</b>	
<b>Véhicule restitué en retard</b>	10€ par demi-heure supplémentaire entamée jusqu'au retour du véhicule à la station
<b>Dépassement de la réservation</b>	Facturation des demi-heures supplémentaires entamées majorées de 25%
<b>En cas d'utilisation du Service par un Usager pour un véhicule non enregistré sur la Plateforme</b>	<p>Facturation des demi-heures supplémentaires entamées, majorées de 25%</p> <p>+ 35€ pour frais de traitement</p> <p>Clem' se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte de l'Usager et de l'exclure des Services</p>
<b>Non-paiement des sommes dues au titre de l'utilisation du Service</b>	<p>Suspension du Compte Usager et exclusion des Services jusqu'à règlement intégrale des sommes dues.</p> <p>Pénalités de retard calculées sur la base trois fois le taux d'intérêt légal appliqué au montant TTC de la créance.</p>
<b>Rejet de prélèvement automatique</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 40 € par rejet.
<b>Abandon du Véhicule, défaut de restitution ou absence de l'Usager à l'arrivée du dépanneur</b>	1 Facturation d'un forfait de frais de rapatriement du Véhicule de 300€. + 50€ de frais de traitement
<b>Véhicule restitué sans le plein d'essence (pour les véhicules thermiques)</b>	Facturation forfaitaire de 50€  + 35€ de frais de traitement
<b>Défaut de branchement du Véhicule à sa restitution</b>	Facturation d'une pénalité forfaitaire de 35€ + 10€ de frais de traitement

<b>Gestion des contraventions</b>	L'utilisateur reste directement redevable du montant de la contravention  + 35€ de frais de traitement
<b>Sinistre non déclaré, constat à l'amiable non communiqué dans les <u>5 jours</u></b>	Facturation des réparations à l'euro. + 50€ de frais de traitement  Suspension du Compte Usager et exclusion des Services à discrétion de Clem'.
<b>Sinistre non déclaré, ne nécessitant pas de constat</b>	Facturation du montant des réparations à l'euro l'euro  Facturation d'une pénalité de 50€ pour non-déclaration de sinistre.
<b>Omission ou inexactitude dans les déclarations de l'Usager susceptible de modifier les garanties d'assurance</b>	Facturation du montant des réparations à l'euro l'euro  + 50€ de frais de traitement  Suspension du Compte Usager et exclusion des Services
<b>Enlèvement fourrière</b>	Facturation intégrale des frais de fourrière et de rapatriement du Véhicule.  + 50€ de frais de traitement  Facturation du tarif de Location en demi-heures supplémentaires jusqu'au retour du Véhicule à la Station.
<b>Non-paiement des sommes dues au titre de l'utilisation du Service</b>	Suspension du Compte Usager et exclusion des Services jusqu'à règlement intégral des sommes dues (outre pénalités applicables).  Application d'un intérêt de retard sur les sommes dues, au taux annuel légal majoré de 3 points
<b>Perte des clés du Véhicule</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 265€
<b>Perte de badge d'identification</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 40€  + 10€ de frais de traitement
<b>Perte des clés de l'Arceau ou autre matériel de Station</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 100€  + 50€ de frais de traitement

<b>Véhicule ouvert ou fenêtres ouvertes</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 40€ + 10€ de frais de traitement et l'Usager reste redevable de toute conséquence liée au véhicule resté ouvert (véhicule avec clé ou Clem'connect)
<b>Odeur de cigarette à l'intérieur du véhicule</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 30€ + 10€ de frais de traitement
<b>DEGRADATION STATION VEHICULE ou BORNE</b>	
<b>Rayure mineure extérieur</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 50€ + 10€ de frais de traitement
<b>Rayure mineure intérieur</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 4 € + 10€ de frais de traitement
<b>Rayure d'un phare</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 50€ + 10€ de frais de traitement
<b>Rétroviseur rayé</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 45€ + 10€ de frais de traitement
<b>Rétroviseur cassé</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 400€ + 35€ de frais de traitement
<b>Pneu crevé (réparable)</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 35€ + 10€ de frais de traitement
<b>Pneu crevé (non réparable), déchiré, jante abimée</b>	A la charge de l'Usager, refacturé à l'euro à l'euro le changement de 2 pneus + 35€ de frais de traitement
<b>Enjoliveur manquant</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 40€ + 10€ de frais de traitement
<b>Carte SD GPS manquante (sur Renault Zoé)</b>	Facturation d'un forfait de 120€ pour le remplacement de la carte + 35€ de frais de traitement
<b>Phare cassé</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 350€ + 35€ de frais de traitement
<b>Arceau endommagé</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 100€ + 50€ de frais de traitement
<b>Détérioration du câble pour les Bornes de Charge équipées d'un câble</b>	Facturation d'un montant forfaitaire 400€ + 35€ de frais de traitement

<b>Câble de charge dégradé ou perdu</b>	Facturation d'un montant forfaitaire 400€ + 35€ de frais de traitement
<b>Câble de charge laissé par terre</b>	Facturation d'un montant forfaitaire de 35€ + 10€ de frais de traitement
<b>Dégradation du matériel en station (ex : totem, borne, M'Key, matériel de signalisation)</b>	Facturation à l'euro l'euro des réparations + 35€ de frais de traitement
<b>REINSCRIPTION</b>	
Frais de réinscription suite à une suspension ou transfert de créance à un établissement de recouvrement	50€ de frais de traitement